



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Absence de master de mandoline en France

Question écrite n° 12686

Texte de la question

M. Paul Vannier interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche à propos de la création d'un master de mandoline. Le conservatoire d'Argenteuil contribue depuis les années 1960 à l'apprentissage de la mandoline. Il a été pendant plusieurs années le seul à enseigner la pratique orchestrale de cet instrument. Une trentaine de mandolinistes y ont obtenu leur diplôme d'études musicales. Celui-ci leur permet de se préparer aux carrières de soliste ou de musicien professionnel. Mais, en l'absence de master dédié à leur instrument, les mandolinistes souhaitant poursuivre leur apprentissage sont contraints d'étudier à l'étranger. Au risque d'obtenir un diplôme de master non reconnu en France. M. le député demande à Mme la ministre de déployer des classes de mandoline au sein des conservatoires nationaux supérieurs de musique destinées à la préparation d'un diplôme de master de mandoline. Mme la ministre garantirait ainsi l'égalité de traitement entre les musiciens étudiants tout en favorisant le développement de l'école française de mandoline. Il souhaite connaître sa position sur le sujet.

Données clés

Auteur : [M. Paul Vannier](#)

Circonscription : Val-d'Oise (5^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12686

Rubrique : Enseignements artistiques

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 novembre 2023](#), page 9846

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)